

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Août 2024

Les procès-verbaux des 30 juillet 2024 et 25 juin 2024 sont validés par le Conseil d'Administration à la majorité des présents.

1) Rentrée 2024/2025

- ➤ Attribution des badges et clés et désignation des Responsables d'ouvertures des gymnases
- ➤ Demande auprès de la ville des Sables pour pouvoir bénéficier du gymnase des Chirons pendant les vacances de la Toussaint. Durant cette période il n'y aura pas de cours débutants mais un atelier « Technique » proposé le mercredi 30 octobre de 16h à 19h en accès libre

Vacances de Noël : pas de cours

- Installation des filets manquants sur les cibles
- Organisation des cours Débutants

2) Contrat flèches

Afin de limiter le coût en expansion du budget flèches, jusqu'ici distribuées gratuitement, les nouveaux licenciés lors de la prise de licence, paieront 30 € pour un lot de 6 flèches, selon des modalités précises.

3) Ajout au projet de règlement intérieur

Afin de tenir compte de cette nouvelle disposition, le projet de refonte du règlement intérieur fera l'objet d'un nouvel article.

4) Organisation des Animations

Portes Ouvertes:

les 31 août et 7 septembre en parallèle des forums des associations

le 14 septembre : Porte Ouverte 100 % Féminin

Oppélia:

3 interventions prévues : Jeudi 12 septembre sur notre terrain de 13h45 à 15h45, puis en octobre et novembre. Rappelons que chaque intervention est facturée 70 euros.

Run archery: fin octobre avec le lycée Tabarly

5) Création de Trophées

Florence présente la maquette d'un trophée qui récompenserait un archer pour ses performances de la saison en cours, et qui serait remis en jeu l'année suivante.

Un autre trophée est en cours de réflexion qui récompenserait un licencié relevant d'un événement moins «sportif».

6) Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 04 octobre 2024

Rappel des conditions de vote : « Est électeur tout membre actif âgé de seize ans au moins au jour de l'élection ayant adhéré à l'association, à jour de ses cotisations et titulaire de la licence fédérale, en cours de validité. Les membres de moins de seize ans seront représentés par l'un de leurs parents ou leur tuteur légal. »

L'ordre du jour n'est pas arrêté à ce jour.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera juste avant l'AG du 4 octobre 2024, le nouveau règlement intérieur, les nouveaux statuts ainsi que les chartes informatique et lutte antidopage seront soumis au vote des licenciés.

7) Questions et informations diverses

- Quid du concours salle départemental ? Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de la municipalité.
- Nos recherches depuis ce début d'année en matière d'entraîneurs professionnels sont jusqu'alors infructueuses.
- Angélique est notre nouvelle référente de la commission « Animation », chaque adhérent peut lui envoyer ses suggestions pour les prochains événements : courrier.angelem@gmail.com
- ➤ Point sur la formation Encadrant Fédéral de nos 3 archers (Huguette, François, et Dominique)
- ➤ Reprise avec l'IME et la MAS le mardi 10 septembre 2024 à l'heure habituelle : 14h/15h30.
- Celle du Foyer Godet à partir du 17 septembre 2024